Compte-rendu de la 82^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 23 Mars 2024

Salle polyvalente Claude Bailly à Samer

Mot d'accueil de Pascal SAILLIOT, Président de la fédération du Pas de Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Puis mot d'accueil de Christophe Douchain maire de Samer et Philippe Lambert Président de l'AAPPMA de Samer.

Présents:

Les membres du Conseil d'Administration de la Fédération :

M. Pascal SAILLIOT Président, M. Francis FORTIER Vice-Président, M. Patrice CHASSIN Trésorier, M. Jean Claude LEPAISANT Trésorier-Adjoint, M. Thierry Beausse Secrétaire, MOREL Jean-Baptiste Secrétaire adjoint, Jocelyne CADET, Bernard DUHANEZ, Norbert KOSMALSKI, Joels LIBESSART, Paul URVOA, Philippe VANTOUROUX, Jean-Jacques VERHAEGHE et David WERNERT

Absent excusé: Rénald BUSON,

Intervenants:

Monsieur Olivier Maury Directeur de la DTTM, Monsieur Bertrand Petit Député, Monsieur Jean Pierre Pont Député, Madame Véronique Teintenier Conseillère Régionale, Monsieur Christophe Douchain Maire de Samer Monsieur Jean-Claude DUPUIS Vérificateur aux comptes et Monsieur DEPERCENAIRE, Commissaire Aux Comptes.

AAPPMA Présentes:

Aire sur la Lys, Arques, Audruicq, Auxi Le Château, Beaurainville, Béthune, Beugin, Brimeux, Cavron Saint Martin, Coyecques, Desvres, Famechon, Frévent, Fruges, Hesdin, Houdain, Labroye-Le-Boisle, Marquise, Mazingarbe, Montreuil-sur-Mer, Nielles les Bléquin, Orville, Ouve-Wirquin, Palluel, Ray sur Authie, Renty Fauquembergues, Roussent, Saint-Laurent Blangy, Saint-Omer, Saint-Pol sur Ternoise, Saint-Venant, Samer, Thièvres, Wimereux.

AAPPMA excusées :

Les Présidents des AAPPMA de: Arras, Calais, Calonne Ricouart, Camblain Châtelain, Clerques, Courcelles les Lens, Dennebroeucq, Douriez, Ecourt-Saint Quentin, Fillièvres, Fléchin, Lillers, Lumbres, Mametz, Oisy-Le-Verger, Rebreuviette, Tournehem, Verchocq-Rumilly, Vieil Hesdin, Wail, Wavrans sur l'AA.

AAPPMA Absentes non-excusées:

Auchy les Hesdin, Billy Montigny, Boubers sur Canche, Boulogne sur mer, Caucourt, Divion, La Comté, Ligny sur Canche, Lisbourg, Maroeuil, Noyelles sous Lens, Ourton, Roeux, Rollancourt, Thérouanne, Tigny-Noyelle et Tollent

Excusés:

Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France représenté par Jean-Michel TACCOEN, Florence BARISEAU, Vice-Présidente Région Hauts-de-France, Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais, Directeur de la DDTM, Michel BLANCHARD, Président FDAAAPPMA80 et MIGAPI, Pierre BOURGEOIS, Président FDAAPPMA02, Frédéric CUVILLIER, Ancien Ministre et Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, Blandine DRAIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Michel EL GUIDJ, Président du Club Mouche des 7 Vallées, Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente Eden62 et Conseillère Départementale, Frédéric MODRZEJEWSKI, Directeur de la DREAL, Présidente Eden62, Claude PRUDHOMME, Président de la Communauté de Communes Desvres Samer, Jean-François RAPIN, Sénateur, Michel REMOND, Président de l'URNE, Claude ROUSTAN, Président de la FNPF, Daniel SKIERSKI, Président FDAAPPMA59, Sophie WAROT, Présidente du PNR, Albert ZAPF, Vérificateur aux Comptes.

Programme prévisionnel

- Vote du compte-rendu de l'AG
 - 2. Bilan moral et perspectives
 - 3. Bilan financier
 - a. Rapport des vérificateurs aux comptes
 - b. Renouvellement des vérificateurs aux Comptes
 - o c. Quitus au Trésorier
 - d. Rapport du Commissaire aux comptes
 - e. Vote du rapport financier et affectation des résultats
 - 4. Rapport d'activités
 - Vote du rapport d'activité 2023 et perspectives 2024
 - 5. Réponses aux vœux des AAPPMA
 - 6. Remerciement et Paroles aux partenaires
 - 7. Appel à Candidature AG
 - 8. Remise des médailles

1. Vote du compte rendu de la précédente AG:

Contre 0 - Abstention 0 - Vote à l'unanimité

2. Bilan moral et perspectives – Présenté par Pascal SAILLIOT

- Inondations 2023
- Le changement climatique dans le bassin Artois Picardie.
- Erosion des Sols
- Plan eau
- Convention FNPF-Gendarmerie
- Réunions de secteur avec présence des syndicats de rivière.

Bilan Moral et perspectives 2023

Chers Présidents, chers délégués, chers amis, mesdames, messieurs en vos grades et qualités,

C'est toujours avec une vive émotion et la même volonté que je me rends devant vous pour vous présenter le rapport moral de l'année écoulée.

Ce rapport moral est aussi celui des femmes et des hommes qui s'impliquent pour notre loisir, les milieux et la biodiversité aquatique. Il fait honneur à notre réseau associatif parce que nous en connaissons aussi les qualités structurelle, humaine, statutaire ainsi que les contradictions.

Je vais vous épargner les principales missions inscrites dans nos statuts mais vous savez tous ici que nous marchons sur deux jambes.

L'année 2023 a été une année particulière car elle a commencé avec un déficit d'eau dans nos nappes et nos cours d'eau pour se terminer par des inondations que nous n'avions pas observées depuis longtemps.

Avec le changement climatique, la rareté de la ressource va de pair avec la violence des précipitations et nos milieux n'apprécient guère cette instabilité. Il va sans doute falloir s'y habituer. Il demeure donc difficile de prévoir l'avenir de l'eau même si nous pouvons nous attendre selon l'étude Explore 70 à des diminutions de 25 à 45 % des débits de nos cours d'eau et des diminutions des recharges des nappes de

6% à 46% d'ici 50 ans. En tout cas, ce que je peux vous affirmer, c'est que cette eau est, et sera la source de toutes les histoires...Elle permet toute vie, les échanges et réactions chimiques au niveau de nos cellules, elle permet la pratique de la pêche, les multiples jonctions de nos existences et c'est en cela que nous l'estimons.

Gardons cette vérité première pour toujours respecter l'eau à sa juste valeur.

Le créateur s'il existe, a créé les sources mais il a laissé aux hommes le soin de les gérer en partie, de distribuer l'eau, de ne pas la dégrader et surtout l'appréhender comme un bien commun de l'humanité.

A notre époque, quelles sont les bonnes échelles pour gérer cette ressource, de la meilleure et la plus durable des manières ? Nécessairement à une échelle mondiale vis-à-vis du climat, mais sans aucun doute pour nous pêcheurs à l'échelle d'un bassin versant car c'est la véritable unité géographique fonctionnelle de l'eau.

Dans la même année ou dans la même période comme vous préférez, nous avons entendu de multiples propositions de bassines et de curages pour stocker ou évacuer l'eau au plus vite. Vous aurez remarqué que nous ne parlions même pas de ressource alors même qu'elle est déterminante y compris pour le développement d'activités économiques sur nos territoires.

Désormais, la question que je me pose et que nous devons poser, c'est sur quel ami pourrions-nous compter pour préserver cette ressource, la protéger, et en faire des réserves ?

Bien évidemment c'est le sol, mais nous ne cessons de lui écraser la tête en y déversant des milliers de tonnes de bétons et de substances nocives. On évoque cela comme l'artificialisation liée aux usages de l'homme, belle formule de dédouanement comme nous savons les inventer.

En France, 9,2% du sol est recouvert (5,1 millions d'hectares). Cette occupation s'étend chaque année, de plus de 23000 hectares. C'est l'équivalent par an de 33000 terrains de football repris à la nature.

Ce sol ne peut plus respirer, mais ne peut plus boire non plus. Les conséquences, vous les connaissez ; inondations, dégradation de la ressource, destruction de la biodiversité et nos yeux pour pleurer d'autant que la fédération n'aurait aucune compétence sur ces sujets

Si je me permets ces remarques dans le préambule de mon rapport moral c'est aussi parce qu'elles me paraissent de bon sens. Certes, elles ne sont pas traduites par une volonté politique et encore moins une norme afin de réserver l'eau avec ses réelles capacités de ruissellement. Nous devons donc rester mobilisés.

Notre clause miroir à nous pêcheurs, c'est donc avant tout de s'engager dans les débats sur l'eau et de sortir de nos propres contradictions autour de nos poissons et autres oiseaux sombres piscivores.

Après cela, les taches de la fédération se poursuivent et se développent en faveur du loisir pêche sans négliger les enjeux présentés précédemment. Nous continuons les acquisitions et labellisations de nos sites pour offrir les meilleurs sites de pêche et d'hébergement aux visiteurs et habitants de la Région. Nous sommes très engagés dans la sensibilisation à l'intention des jeunes, des scolaires, des pratiquants, des élus et restons mobilisés sur les sujets des pollutions et de préjudices écologiques.... Nous essayons d'apporter de la synergie sur le terrain en organisant des chantiers participatifs avec les AAPPMA et d'autres intervenants. Nous avançons en termes de stratégie de développement avec les collectivités et valorisons nos actions au niveau national comme aux assises nationales de la Pêche. Il nous est indispensable dès demain de proposer un loisir qui s'intègre dans les contrats de destination des intercommunalités afin qu'il soit plus visible.

Se mobiliser pour la journée mondiale de l'eau, la journée mondiale des zones humides, proposer des nouveaux outils ou de nouvelles applications pour organiser la pêche, sensibiliser des élèves, des collégiens, des lycéens, des gendarmes ce sont aussi de nouvelles manières de communiquer l'intérêt de travailler avec les vigies de cours d'eau. Nous disposons d'un capital sympathie plus important que nos détracteurs et avons la capacité d'éduquer par l'émerveillement.

Partagez votre émerveillement d'être au bord de l'eau, évoquez vos satisfactions à rejoindre vos amis, vos copains, vos connaissances et lâchez prise.

Savoir communiquer est fondamental à notre époque mais encore faut-il être en mesure de communiquer sur notre savoir-faire et notre implication.

Faites savoir, vous pêcheurs que nous poursuivons nos efforts pour améliorer la fonctionnalité des milieux, obtenir du gain écologique, créer et reconstituer des

zones de reproduction, améliorer la continuité écologique tout en réduisant le risque inondation.

Affirmez que nous déployons des moyens afin d'obtenir de la connaissance sur nos plan d'eau et cours d'eau, osez dire que nous déployons de l'ADNe pour inventorier les espèces présentes sur nos territoires, soyez fiers d'avoir sur votre département deux dispositifs d'évaluation des espèces migratrices, osons annoncer que là où nous avons collectivement travaillé, nous avons des indices tacons positifs dans un contexte national et international où les effectifs de saumons s'effondrent.

Tout cela n'existerait pas si nous n'avions pas cette capacité à investir, si nous n'avions pas des bénévoles qui se mobilisent, qui s'impliquent pour trouver des voies de construction d'un loisir populaire, respectueux des autres, des lieux et des espèces.

Tout ceci n'existerait pas si nous n'avions pas la capacité à démontrer auprès de nos partenaires, l'intérêt général de nos actions. Tout ceci n'existerait pas si les pêcheurs n'avaient pas la capacité à proposer des raisons de bâtir un avenir meilleur avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la FNPF, la Région des Hauts de France, le Département du Pas-de-Calais, la Fondation des pêcheurs, EDEN 62, les services de l'Etat et biens d'autres partenaires techniques et économiques.

Tout ce qui est réalisé n'est pas fait par accaparement et j'y veille mais il faut reconnaître que parfois si nous devions considérer les interventions d'intérêt particulier, nous pourrions perdre notre cap, notre chemin, notre énergie, notre volonté, nos soutiens.

Nous ne donnerons pas raison aux détracteurs, aux frustrés, aux manipulateurs, nous préférons conserver de l'empathie pour ceux qui font, qui proposent, qui essaient, qui expérimentent, qui expliquent, qui cherchent, qui contribuent. Nous ne pouvons pas traiter l'impossible!

Notre réseau est solide, organisé, volontaire et il ne faut pas oublier les principales qualités de nos adhérents pêcheurs : patience, sagesse, humilité...

La patience et l'observation sont nécessaires pour les apprentis que nous sommes lorsque nous essayons d'interpréter un lieu pour attraper un poisson.

La sagesse se vérifie lorsque jeunes et moins jeunes pêcheurs s'impliquent pour améliorer les milieux, pour préserver des espèces jusqu'à en modifier les règles de pêche afin de pouvoir, partager, relâcher ou gracier.

L'humilité est omniprésente car nous ne savons jamais le résultat de notre action de pêche.

La pêche est donc une activité de jonctions tout comme l'eau. Le temps et l'eau se parlent, le ruisseau, la rivière, le léger courant qui coulent, sont la forme visible du temps, des heures qui passent, alors si nous ne pouvons accepter les désaccords entre l'impatience et la durée nous ne pouvons pas comprendre comment travailler dans l'intérêt de la pêche.

Je vais prendre l'exemple complexe de la réglementation que nous voudrions tous la plus simple possible. Si vous vous engagez dans une réflexion sur la réglementation de la pêche sans même avoir un regard sur la vulnérabilité des espèces, je pense aux brochets, aux anguilles, aux saumons, aux truites, aux goujons, aux chabots, aux épinoches,... vous ne pouvez pas améliorer la pratique car ces espèces sont les points de jonction entre l'eau, les milieux et notre loisir. Bien évidemment les pêcheurs ne sont pas seuls responsables de la diminution de toutes les espèces dans un contexte de pollutions, de bouleversement climatique et biologique mais ils doivent veiller à leur maintien, leur dynamique, leur cycle de vie, leur retour.

Il est bien difficile d'appréhender combien de temps il faut pour qu'une graine germe, qu'une nappe phréatique se recharge, qu'une population de poissons se reconstitue et ce n'est pas avec des intérêts particuliers que nous serons unis pour atteindre les enjeux essentiels de reconquête.

Les enjeux de nourrir mieux sans dévaster, de boire de l'eau de bonne qualité pour préserver notre santé, de pratiquer un loisir dépendant du bon fonctionnement d'un bassin versant. Cela exige parfois que nous retirions la poutre de nos yeux pour mieux y voir.

J'ai depuis longtemps une très haute opinion de notre activité. Je me suis forgé au fil des années un profond respect pour le travail des bénévoles dont l'objectif est d'améliorer la pratique du loisir.

J'ai compris que nous étions en première ligne pour faire face aux enjeux climatiques, environnementaux, plus particulièrement à la préservation de nos masses d'eau, en même temps qu'au défi d'une demande toujours plus importante pour une ressource vitale à partager. L'enjeu, pour nous pêcheurs est de sortir de nos contradictions « clichées ». Bien évidemment il faut sensibiliser à la cause de sauver nos rivières, mais il ne faut pas qu'il soit trop tard. Nous ne devons pas vivre avec des tensions que nous ne générons pas.

Loin de tous tomber d'accord, soyons solidaires sur l'enjeu essentiel : respecter l'eau pour plus de vie, de biodiversité et la pratique d'un loisir capable de maintenir un niveau d'exigence à la hauteur de nos attentes. Il n'est pas nécessaire de mettre en tension tout un réseau, toutes les ressources piscicoles, toutes les actions quand nous visons uniquement le bien vivre et une offre pêche simple et efficace. La pêche ne peut pas se pratiquer sans que nous soyons conscients des enjeux pour la ressource, les milieux, les espèces...L'équilibre de l'acte de pêche est qu'il ne mette pas en péril ce qui nous est offert.

Je vous remercie.

Vote du Bilan Moral et Perspective :

Contre 0 – Abstention 1 – Adopté

- Bilan financier Présenté par Patrice CHASSIN
 Patrice Chassin trésorier remercie Jean Claude Lepaisant trésorier adjoint et Amélie Flahaut secrétaire comptable pour leur excellent travail.
 - a. Rapport des vérificateurs aux comptes <u>Présenté par M. Jean-Claude DUPUIS</u> (M. <u>Albert ZAPF</u>, excusé)

Vote du Rapport des Vérificateurs aux comptes :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

b. Renouvellement des Vérificateurs aux Comptes

Vérificateurs actuels : Jean-Claude DUPUIS, membre de l'AAPPMA de Saint-Pol et Albert ZAPF, trésorier de l'AAPPMA de Samer.

Une seule autre candidature : Simon Lemaire Trésorier de l'AAPPMA de Desvres

RENOUVELEMENT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES:

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

c. Quitus au Trésorier

Le Quitus est donné au Trésorier

d. Rapport du Commissaire aux comptes - Présenté par Monsieur DEPERCENAIRE Olivier (Commissaire aux Comptes)

Rôle et missions :

Une mission gouvernée par l'intérêt général Certifier la régularité et la sincérité des comptes

e. Vote du rapport financier et affectation des résultats

VOTE DU RAPPORT FINANCIER ET AFFECTATION DES RESULTATS:

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

4. Rapport d'activité

- Pôle Halieutique Présenté par Géraldine PINSON responsable Communication et Développement
- Pôle Technique Présenté par Anthony Dusautoir Chargé d'Etudes Restauration Ecologique
- o Pôle Technique Présenté par Benoit RIGAULT

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 ET PERSPECTIVES 2023 :

Contre 0 – Abstention 0 – Vote à l'unanimité

5. Réponses aux Vœux AAPPMA:

Pollution Liane:

Question posée par l'AAPPMA de DESVRES : Qu'en est-il de la pollution de la Liane ?

<u>Question posée par l'AAPPMA de SAMER</u> : Suite à cette pollution un suivi annuel est-il prévu ?

Réponse de Francis Fortier Vice-Président de la FDAAPPMA62 :

Lors de cette pollution 33 kms de linéaire impacté – 1 Tonne de poissons morts à l'équarrissage – 985 946€ de préjudice écologique – PGP et inventaires scientifiques. La Fédération a porté plainte contre le contrevenant pour déversement de lisier s'écoulant dans le ruisseau de Meneville et dans la Liane, dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nuit à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire.

Préjudice total : 1 037 146€

Question posée par l'AAPPMA D'AUCHY LES HESDIN :

Demande pour retarder l'ouverture de pêche.

Réponse de Pascal Sailliot Président de la FDAAPPMA62 :

A l'exception de la pêche de l'ombre commun qui est autorisée du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre inclus, la pêche dans les eaux de 1ère catégorie est autorisée du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus.

Question posée par l'AAPPMA DE BEAURAINVILLE :

Pouvons-nous mettre en place un tarif réduit pour les personnes ayant une carte d'invalidité ?

Réponse de Pascal Sailliot Président de la FDAAPPMA62 :

Compte rendu du CA du 22 février 2024 :

Personne en situation de handicap:

« Les AAPPMA, sur leurs fonds propres, peuvent décider d'une réduction de l'achat d'une carte de pêche pour personne en situation de handicap. Cette obtention de réduction, peut être validée lors de l'Assemblée Générale de l'AAPPMA et au cas par cas afin qu'elle ne soit pas contestée par les autres adhérents. »

Question posée par l'AAPPMA DE COYECQUES :

Lors des ventes des cartes de pêche sur Internet, il manque un lien vers le RI de l'AAPPMA choisie.

Réponse de Thierry Beausse Secrétaire de la FDAAPPMA62 :

Le règlement intérieur est disponible depuis les pages d'information des aappma sur les sites internet cartedepeche.fr ou www.peche62.fr à condition que l'AAPPMA nous ait fourni son RI par mail ou courrier.

Question posée par l'AAPPMA DE MONTREUIL SUR MER:

Un pêcheur peut-il utiliser un float-tube sur le domaine public fluvial ?

Réponse de Jean-Baptiste Morel Secrétaire-Adjoint de la FDAAPPMA62 La Canche, entre Enocq et la limite du Domaine Maritime, appartient donc au DPF navigable. C'est le Préfet qui a la compétence en matière de police de la navigation intérieure sur cette voie d'eau. Je n'ai pas connaissance d'un arrêté préfectoral de navigation intérieure. Je me renseigne auprès de la Sous-Préfecture de Montreuil. A priori, il n'y aurait pas d'inconvénient à l'utilisation du Float-Tube sachant qu'il faudra prendre en compte le courant.

La Canche, entre le barrage situé à l'aval de Montreuil et une ligne perpendiculaire à l'axe du lit de la rivière et passant par le clocher d'Enocq, n'est plus navigable, par décret du 27 juillet 1967 (mais maintenue dans le domaine public fluvial de l'État). En conséquence, la navigation, si elle se pratique, se fait aux risques et périls des usagers, qui doivent s'assurer en permanence des profondeurs, d'absence d'écueils ou d'obstacles.

Question posée par l'AAPPMA DE MONTREUIL SUR MER :

Je souhaite que le conseil d'Administration débatte sur les 2 propositions que j'ai évoquées dans le courrier du 16/02/24 dans la perspective de l'arrêté préfectoral pour 2025.

Réponse de Jean-Baptiste Morel Secrétaire-Adjoint de la FDAAPPMA62 :

Comme souhaité, le Conseil d'Administration étudiera et débattra vos propositions évoquées dans le courrier envoyé le 16 février 2024 dans la perspective de l'arrêté préfectoral pour 2025 et ceci dans le respect du code de l'environnement et des ses missions pêche et protection du milieu aquatique.

Question posée par l'AAPPMA DE PALLUEL :

Dialogue sur le positionnement de la Fédération concernant la fermeture des carnassiers et sa réglementation pour 2025.

Réponse de Patrice Chassin Président de l'Association Régionale de Pêche :

Actuellement un débat existe sur l'interprétation du Code de l'Environnement : « Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2ème catégorie piscicole. » Afin d'éviter tout quiproquo en cas de contrôle toute pêche animée est interdite dans le Pas-de-Calais. La mesure est appliquée afin de respecter le repos biologique de l'espèce brochet à l'image de la fermeture en 1 ere cat.

Mission de l'Association Régionale de Pêche : harmonisation à l'échelle des Hautsde-France pour faciliter l'accès au loisir pêche

Ouverture de la pêche au sandre un dimanche, souhait de la décaler à un samedi à l'instar des autres ouvertures possible. Il sera toutefois nécessaire de s'harmoniser au possible avec les Fédérations de pêche voisines.

Question posée par l'AAPPMA DE SAMER:

En février 2019, la Fédération de pêche du Pas de Calais a confié à l'AAPPMA de Samer la délégation de gestion du site de la Glaisière de Nesles. Malgré nos différentes démarches, à ce jour, nous ne disposons toujours pas de la convention avec Eden 62. Pourrions-nous disposer de la convention ?

Réponse de Jean-Claude Lepaisant Trésorier-Adjoint de la FDAAPPMA62

La Fédération relance Eden62 et le département sur la mise en place d'une convention collective du droit de pêche sur les ENS (Espaces Naturels Sensibles) autorisés à la pêche.

Question posée par l'AAPPMA DE BRIMEUX :

Quel avenir pour le barrage de Brimeux ? est-il possible de se retourner contre le propriétaire pour non-respect de la loi (ouverture des vannes) et le manque d'entretien de ce barrage ?

Réponse de Francis Fortier Vice-Président de la FDAAPPMA62

Le projet d'aménagement engagé il y a 3 ans a été avorté par l'achat des vannes par l'Association des Moulins qui doit désormais entretenir et garantir la circulation piscicole. Le manque d'entretien a généré l'accumulation d'embâcles lors de ces dernières crues et le SYMCEA a dû intervenir.

Les vannes des deux barrages sur la commune de Brimeux doivent définitivement être maintenues en position ouverte à compter du 31 octobre 2013. L'OFB a confirmé le respect de l'ouverture des vannes (actuellement au maximum de leur capacité d'ouverture suite à leur vétusté) lors de leur dernier passage en février 2024.

L'article L 215.14 du **Code** de l'**Environnement** indique que **l'entretien** comprend les opérations relatives à l'enlèvement d'embâcles, de débris et d'atterrissements, flottants ou non, afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux.

Question posée par l'AAPPMA DE BRIMEUX :

Est-il possible d'envisager une aide financière pour les AAPPMA impactées par les inondations (remise en état des berges, nettoyage, remise en état des frayères, pertes d'effectifs...)?

Réponse de Francis Fortier Vice-Président de la FDAAPPMA62 :

- Prendre contact avec le SYMCEA

Accompagnement possible de l'équipe technique de la FDAAPPMA62

Question posée par l'AAPPMA de Brimeux :

Suite aux inondations de cet hiver, il serait bien que des travaux soient faits pour lutter contre l'érosion des sols avec ces tonnes de limons et de pollution agricole qui finissent dans la canche.

Réponse de Francis Fortier Vice-Président de la FDAAPPMA62 :

Ce sont les Missions SYMCEA, Maîtrise des phénomènes d'érosion des sols et de ruissellements.

<u>https://www.symcea.fr/maitrise-des-phenomenes-derosion-des-sols-et-de-ruissellements/</u>

6. Paroles aux partenaires

a. Intervention de Madame Teintenier Véronique Conseillère Régionale.

Merci Mr Le Président Sailliot pour votre accueil.

Mrs les Députés, Mmes et Mrs les élus, Mr le Président de la Fédération de Pêche du Pas de Calais, Mmes et Mrs les membres de la Fédération de Pêche Chers amis pêcheurs,

Je dis chers amis pêcheurs, car je considère que les pêcheurs sont tous des amis de la nature. Cette nature a été mise à rude épreuve ces derniers mois. Les épisodes de pluies diluviennes qui ont causé le débordement des cours d'eau du département voir même de la région provoquant des dégâts sans précédents sur le milieu halieutique, milieu déjà fragilisé par le dérèglement climatique et certaines activités humaines. C'est évidemment sans commune mesure avec le préjudice moral, matériel et financier qu'un certain nombre de nos citoyens ont subi à cause de ces événements climatiques.

Les pêcheurs et amis de la nature de la fédération des AAPPMA du Pas de Calais sont plus de 25000 répartis sur 73 AAPPMA. Quel réseau formidable au service de la connaissance, de l'entretien et de la restauration du milieu aquatique.

25219 pêcheurs précisément. Avec une telle présence sur le terrain, c'est non seulement une photographie précise et permanente de la nature, mais aussi une force de frappe extraordinaire pour les actions menées en faveur des milieux.

25000 pêcheurs, c'est aussi un levier de transmission de valeurs envers les jeunes générations. Je salue le travail pédagogique quotidien des AAPPMA auprès du jeune public.

C'est de force de ces différents constats qu'en début d'année et tout naturellement comme tenu des événements cites plus haut que J'ai demandé au président Régional qui comme chacun le sait occupe la lourde charge de coordonner les 5 fédérations des Hauts de France due e mener avec moi une réflexion sur les solutions à mettre en œuvre pour que ces épisodes inondations

n'arrivent plus. Chacun s'accordant à dire, que les solutions basées sur la nature doivent être privilégier même si l'urgence doit être traitée et elle doit l'être.

Je sais que je peux compter sur votre belle fédération et ses 25000 pêcheurs passionnés et soucieux de préserver un patrimoine dont nous ne sommes pas propriétaires mais simplement des locataires. Cette mobilisation, vous l'avez encore démontrée lors de l'opération Hauts de France Propres des 15,16 et 17 mars derniers. Pour tout ce que vous faites, je dois vous remercier à titre personnel mais aussi au nom du Conseil Régional des Hauts de France et de son président Xavier Bertrand que je représente aujourd'hui devant vous.

b. Intervention de Monsieur Pont Jean Pierre Député de la 5^{iem} Circonscription

Mme la Conseillère Régionale Chers collègues Mesdames et Messieurs

Merci de m'avoir invité à participer à votre Assemblée Générale ici à Samer. J'ai le plaisir de temps en temps d'être accepté lors des concours de pêche organisés à Hesdigneul par l'AAPPMA de Samer. Ces moments partagés avec les pêcheurs sont toujours aussi riches en échanges et la bonne humeur y est toujours présente.

Il est vrai, que les pêcheurs, vous vous situez au centre de l'écologie, mais de la belle écologie. Celle qui intéresse tout le monde.

Cette écologie sans faille est nécessaire pour que vous puissiez pratiquer votre loisir dans des eaux de bonne qualité. C'est donc votre intérêt d'avoir des eaux de grande qualité et vous y travaillez. Malheureusement, des catastrophes vous tombent dessus : pollution mais aussi les inondations. Depuis novembre nous avons reçu beaucoup, beaucoup d'eau, contrairement à d'autres régions de France qui manquent cruellement d'eau. Je vous rappelle que depuis le début d'année, jusqu'à aujourd'hui, il est tombé autant d'eau qu'il n'en tombe en une année.

Puisque c'est aussi votre intérêt, un grand merci pour tout ce que vous réalisez pour nos rivières. Avec les inondations récentes, le travail ne va pas manquer et ce travail est l'affaire de tous. Ça n'est pas uniquement le travail d'une entité, d'un village mais l'implication de tout un bassin versant, le travail de l'ensemble du département sera aussi nécessaire. Pour réaliser l'ensemble de ces travaux, les directives doivent être centralisées.

On a aussi beaucoup évoqué le curage des cours d'eau et plus particulièrement ici à Samer, le curage de La liane. Les agriculteurs ont bien essayé de façon anecdotique de curer le bassin de La Liane mais au moment des inondations le niveau d'eau dans le bassin était bas, alors que les champs en amont étaient inondés. Pourquoi ? Il existe à Saint Etienne au Mont un couloir d'étranglement qui fait un peu comme office d'entonnoir et ne permet pas à l'eau de s'évacuer correctement vers la mer.

Je le rappelle une nouvelle fois, pour tenter de résoudre ou de minimiser ces retenues d'eau il sera nécessaire d'avoir le soutien de tous : propriétaires, riverains, communes et agence de l'eau. Si ces critères sont réunis, nous devrions y arriver car l'état a mis suffisamment d'argent sur le tapis de façon à ne plus être ennuyé. Et vous, pêcheurs passionnés, vous devriez pouvoir retrouver rapidement votre loisir.

Par contre, et vous allez peut-être pouvoir me le confirmer, j'ai entendu parler d'une ONG qui souhaitait vouloir interdire la pêche avec un hameçon parce que cette pratique blesse et fait souffrir le poisson.

Je suis de Boulogne/Mer, ma circonscription est à Boulogne/Mer et certaines ONG "tapent" actuellement sur la profession de marin-pêcheur. On peut éventuellement penser à interdire la pêche électrique si destructrices des milieux marins, mais vouloir interdire la pêche au chalut ou à la senne danoise serait synonyme de destruction de dizaines d'emplois de marins-pêcheurs. Cette profession est déjà fortement impactée par nos amis anglais et la gestion des zones marines. Alors, si les ONG pouvaient de temps en temps faire attention à leurs revendications et/ou consulter les pêcheurs en mer ou rivière qui eux sont vraiment des spécialistes des milieux qu'ils fréquentent avant de lancer des actions incompréhensibles cela favoriserait grandement le dialogue.

Avant de conclure, encore merci et bravo pour ce que vous faites pour notre environnement. Vous le faites dans le bon sens et je vous invite à poursuivre dans cette voie.

c. Intervention de Monsieur Bertrand Petit Député de la 8^{iem} Circonscription

Mme la Vice-Présidente régionale Mr le Député, cher Jean Pierre, Mr Le Président de la Fédération régionale, Je salue également la représentante de l'Agence de l'eau, Mr Dupuis Président honoraire de la Fédération de pêche du Pas de Calais, les Présidents des AAPPMA du Pas de Calais

Merci Pascal de m'avoir invité à vos travaux, ce qui permet de pointer du doigt l'action qui est la vôtre évidemment pour votre loisir et votre passion. Mais aussi tout ce que vous réalisez pour la préservation des milieux et l'aménagement des cours d'eau. Je salue également tout le travail de l'équipe fédérale et des agents.

Quelques mots sur la période d'inondation qui a particulièrement touché le Pas de Calais et plus particulièrement ma circonscription de l'audomarois. La cause principale de ces inondations est liée aux évènements climatiques exceptionnels en termes de pluviométrie.

Il est maintenant nécessaire de s'interroger collectivement sur les pratiques et les comportements à avoir demain. Les collectivités et institutions qui ont la charge de la gestion de l'eau dans le département doivent maintenant tenir compte de ces événements climatiques exceptionnels.

Cette Assemblée Générale est l'occasion pour moi de vous dire quelques mots sur l'actualité du groupe d'étude chasse, pêche et territoire dont je suis le vice- président à l'Assemblée Nationale. Nous avons reçu à deux reprises le président national de la pêche en France. Nous avons évoqué plusieurs sujets mais en premier lieu l'état de la pêche de loisir en France. La pêche de loisir en France se porte plutôt bien avec une image plutôt bonne auprès du grand public. Avec des effectifs presque en forte croissance avec 1 500000 licenciés. Cette croissance est intéressante car elle est le fruit du travail des AAPPMA et de la fédération. Une croissance de 10% chaque année avec l'arrivée de jeunes pratiquants. Ce qui permet de renouveler les générations de pêcheurs. Au niveau de la chasse, le constat n'est pas aussi bon.

Nous avons aussi évoqué avec le président Roustan le sujet du cormoran. Espèce protégée. Le problème, c'est qu'en France quand une espèce est protégée, on ne sait pas revenir en arrière. C'est un vrai problème, une vraie difficulté. La pression de cet oiseau sur l'environnement se fait de plus en plus forte. C'est un sujet qui a été évoqué et quelques expériences d'observation dans quelques départements doivent permettent de monter au créneau auprès du ministère afin qu'il se penche une fois pour toute sur cette espèce qui cause des dégâts irréparables sur les poissons.

Nous avons aussi évoqué la situation des barrages qui représentent une coupure des eaux et des cours d'eau. Ces Barrages perturbent très sérieusement les milieux naturels et cycle de reproduction des poissons. Il en existe encore 150 000 en France et nous allons poursuivre la réflexion sur ce point.

Le financement de la politique de l'eau. Vous êtes assujettis à une redevance pour une activité aquatique. Nous allons revoir la question et le sujet d'autant que vous réalisez sur vos propres fonds des investissements relativement conséquents sur les linéaires des cours d'eau pour améliorer la situation.

Pour rebondir sur la maison du grand Vannage Mr Le Président Sailliot, je vous propose qu'on essaye de trouver un rendez-vous avec les responsables de VNF. Il est important de mettre en valeur un lieu emblématique sur le secteur de Saint Omer.

Pour revenir aussi sur la proposition de loi voulant interdire la pêche au vif. Proposition en cours, rédigée et peut-être prochainement à l'ordre du jour de l'assemblée Nationale. La pêche a plutôt une bonne image dans l'opinion publique mais il existe des groupes de pression qui s'attaquent au sacro-saint principe du bien-être animal. Ils s'attaquent à la pêche à la ligne, à la chasse. Je n'ai pas de doute, que cette proposition de loi, du moins si nous sommes assez nombreux sera rejetée. Il nous faut rester vigilant par rapport à ces groupes de pression qui souhaitent vouloir remettre en cause notre façon de vivre, nos traditions, nos passions notamment en milieu rural. Vous pouvez compter sur moi pour rejeter ce type de proposition de loi.

J'ai pris aussi l'initiative du groupe de travail sur les zones humides. Ce groupe de travail rassemble autour de moi des députés de différentes sensibilité. Les zones humides nous n'en parlons pas assez. Ce sont des zones dans notre quotidien, dans notre environnement des milieux exceptionnels et irremplaçables. Si nous n'y prenons pas garde, ce sont des zones qui seront mises en danger rapidement.

Dernier point, je rebondis sur l'un des vœux, l'utilisation du float tube dans le marais audomarois. J'ai longtemps milité pour l'utilisation du float tube dans le marais puisque c'est une pratique de pêche fortement demandée. Dans le marais, il existe le règlement de police particulier qui interdit cette pratique de pêche. C'est dommage, car le lieu n'est pas accidentogène et de ce fait, il serait judicieux de revoir ce règlement de police.

Bravo à tous, bravo pour votre mobilisation. Félicitations pour tous les travaux de la fédération.

d. Intervention de Monsieur Olivier Maury Directeur de la DDTM

Mr le Député,

Mr Petit, Mme la Conseillère Régionale, Mr le Président Pascal Sailliot, Mrs les Administrateurs de la Fédération, Mrs les Présidents des AAPPMA, Mesdames et Messieurs,

Que d'eau, que d'eau, que d'eau cette année, mais vous avez raison de le rappeler les conséquences du changement climatique. Depuis que j'ai pris cette fonction à la DDTM en 2016, je n'ai géré, on a géré les sécheresses, on a géré la plus importante connue depuis 1958. Et aujourd'hui, on gère les inondations

qui ont dépassé toutes les inondations qu'on a pu connaître tout au moins l'importance de la pluviométrie que l'on a jamais connue. Depuis le mois de novembre nous sommes en gestion de de crises depuis plusieurs mois. J'aimerais insister sur le fait, même de la pluviométrie recharge les nappes qui aujourd'hui permette de maintenir des niveaux d'eau élevés mais il n'est pas certain que nous n'ayons pas une sécheresse agricole superficielle qui affectera à nouveau les agriculteurs.

La lutte contre la sécheresse, comme la lutte contre les inondations passe par l'infiltration de la goutte d'eau là où elle tombe. C'est s'assurer que les nappes sont rechargées, c'est s'assurer qu'elle ne ruissellera pas, c'est s'assurer que là où nous aurons de l'eau nous ne serons pas inondés. C'est le travail de tout le monde, c'est le travail des agriculteurs, des collectivités et des citoyens.

Vous avez raison d'évoquer la problématique de l'imperméabilisation des sols via la consommation du foncier.

Mais la lutte contre la sécheresse et la lutte contre les inondations ont finalement besoin des mêmes outils. Il y a lieu de s'attaquer aux deux sujets, même si pour la sécheresse on a d'autres outils pour mobiliser la recherche d'eau. Pour, qu'au final, les milieux soient protégés et que l'agriculture puisse passer les caps difficiles.

On travaille sur le partage de l'eau, et on a travaillé sur la problématique de la sécurisation des connectivités. Je pense particulièrement au Boulonnais qui est le premier territoire qui m'inquiète quand les nappes ne sont pas rechargées en mars et quand nous avons des craintes qu'il n'y ait pas d'eau dans la Liane.

Depuis le mois de novembre, il ne se passe pas un jour sans que je travaille avec le préfet Mr Billant, il ne se passe pas un jour sans que l'on finisse les journées très tard.

Je remercie tous les acteurs de la sécurité civile, les pompiers et tous ceux qui ont œuvré pour que cette crise ne fasse pas de morts.

La lutte contre les inondations, c'est, premièrement, s'atteler dans les prochains mois à terminer les réparations et à assurer la maintenance puisque tous les territoires ne sont pas concernés et deuxièmement aussi réaliser des travaux pour que dès l'automne les précipitations que nous ne connaissions pas créent à nouveau des inondations. Sachant que le travail de longue haleine est un travail qui se construit avec le Plan de Prévention des Risques inondations.

Je dois rappeler qu'historiquement le propriétaire ou l'exploitant s'occupait de son cours d'eau parce qu'il avait besoin de cohabiter avec, de vivre avec. Il s'assurait donc que le cours d'eau puisse déborder, il entretenait les berges, il enlevait les embâcles. En 50 ans, ou 40 ans, le propriétaire s'est éloigné de son bien, l'exploitant a augmenté la surface exploitée, le particulier a trouvé que c'était peut-être une bonne idée de faire un chemin sur le fossé, de regagner de

l'espace sur le cours d'eau, mais on a oublié la gestion des cours d'eau, on a oublié la gestion des zones humides qui étaient nos alliées.

On se retrouve donc aujourd'hui à dire : « mais qu'a fait l'état ? »

Il appartient bien aux propriétaires riverains d'entretenir le cours d'eau, il appartient bien aux propriétaires d'entretenir le fossé. La réglementation actuelle n'empêche aucunement la réalisation des travaux d'entretien. La réglementation actuelle est faite pour éviter que des travaux lourds puisse générer des risques inondations ou des impacts forts sur les milieux. La règlementation est toujours construite pour limiter les abus.

Au fil du temps on s'est dit tient, il va falloir se substituer parce que, soit le travail est immense, il coute cher soit on n'a plus personne pour faire. On a donc inventé le syndicat de rivière. Et puis après on s'est préoccupé des inondations on s'est dit tiens ça serait quand même bien de structurer tout ça car on n'a vraiment plus personne de responsable.

L'objectif dans le cadre des inondations va se réaliser sur plusieurs axes.

- Nous allons commencer par retenir l'eau en amont. Retenir l'eau en amont c'est l'infiltrer. C'est aussi l'expansion de crues. Il faut que cette eau s'écoule le plus harmonieusement possible, le plus lentement possible mais d'une façon suffisante pour que les cours d'eau ne débordent pas.
- Nous allons donc travailler aussi sur la cohérence hydraulique tout au long de la vallée de façon à ce que l'on amène l'eau jusqu'à l'embouchure pour qu'elle s'évacue à la mer avec les difficultés que l'on connait sur nos territoires avec de faibles pentes jusqu' à l'embouchure où là, on a la confrontation avec la mer qui remonte dans les estuaires apportant des blocages d'écoulement. Quand beaucoup d'eau arrive en amont comme on le connait actuellement on constate des côtes d'eau importantes qui créent des débordements.
- Bien entendu le 3iem volet, le 3iem axe, la protection par des ouvrages. On essaye de protéger par des ouvrages. On tente de compenser individuellement, collectivement.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne les inondations.

3 Temps:

- La crise, on tente de la terminer

- La réparation, trouver des travaux qui peuvent être rapidement exécutés
- Continuer le programme P.A.P.I. Réviser, structurer et avoir des partenaires de projets.

Pour revenir sur les questions qui ont été soulevées précédemment, mais, petites parenthèses sur les zones humides. En regardant de plus près la situation sur Montreuil, je me demandais si on ne pouvait pas faire de la cogestion des milieux humides. Nous disposons de milieux humides qui appartiennent à une multiplicité de propriétaires. Ces milieux sont souvent négligés, abandonnés. Voyez, en passant sur la route départementale qui mène à Neuville sous Montreuil, l'état des lieux des rives droite et gauche de ces marais. Il existe peut-être un travail à conduire avec les propriétaires. La collectivité pourrait se substituer à l'entretien du bien, remettre la zone humide en forme pour qu'elle puisse jouer son rôle de stockage, de zone tampon.

L'idée est que l'eau n'y stagne pas durablement et que le milieu puisse retrouver sa côte normale.

Sur le float-tube, nous avons deux situations différentes :

Le float-tube n'est pas mon domaine de compétences. Dans la Canche, il y a un risque de fort courant.

Dans le marais de Saint Omer, la situation est différente. La discussion doit s'engager avec le sous-préfet qui est responsable de la navigation intérieure. L'érosion des berges fait que l'on peut trouver des corps étrangers dans les cours d'eau par conséquent il existe des risques pour la personne qui va pratiquer le float-tube. L'état a le devoir d'alerter, d'avertir et de protéger.

Avec les inondations, on vous néglige un petit peu, l'urgence nous oblige à être aux côtés du préfet afin de pouvoir apporter des réponses à nos citoyens qui en ont bien besoin.

Avant de conclure, je salue tous les acteurs ici présents, la Fédération, les AAPPMA, les pêcheurs parce que nous avons besoin de vous, nous avons besoin de vous en qualité d'observateurs, on a besoin de vous pour partager de la connaissance, on a besoin de vous pour l'action sur les milieux aquatiques et sur la continuité écologique.

J'en profite pour revenir sur l'évènement dramatique de la pollution de la Liane, on travaille sur une fiche action en direction de tous les maires et de tous les acteurs. Cette pollution sur la Liane, nous interpelle sur nos procédures et nous interpelle également sur la façon de limiter l'impact.

Je voulais vous remercier pour toutes vos actions en faveur du milieu aquatique, je vous souhaite une bonne année de pêche et je vous remercie de m'avoir écouté.

7. Appel à Candidature AG

Seule l'AAPPMA de Frévent est candidate pour l'organisation de la 83^{ème} Assemblée Générale.

Candidature acceptée à l'unanimité.

L'ordre du Jour de l'AGO étant terminé passage à l'AGE pour l'examen et la présentation des nouveaux statuts.

Ces statuts ont déjà fait l'objet de présentation lors des AG des AAPPMA.

Par l'arrêté du 2 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les statuts types des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, publié au JO du 18 juin 2023. Définitions (Article 2 des statuts)

Deux nouveaux alinéas définissent la cotisation statutaire, due par le pêcheur pour son l'adhésion à l'ADAPAEF ou à l'AAPPMA.et la cotisation statutaire fédérale, due par l'ADAPAEF ou à l'AAPPMA pour son adhésion à la fédération départementale. Ces termes permettent de clarifier les désignations des cotisations dans tout le texte.

Objet (Article 6)

Il est précisé que la collecte de la redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) est effectuée par le biais du site Internet d'adhésion géré par la Fédération nationale.

Le 12°, qui est une disposition transitoire destinée à permettre le flux des cotisations et de la RMA dans le cadre de cartedepeche.fr lorsqu'il était optionnel, est supprimé.

Le 13° devient donc le 12°, sans être modifié sur le fond.

Distanciel (Article 19 bis nouveau)

Ce nouvel article intègre la possibilité de recourir au distanciel dans les statuts des FDAAPPMA.

Le conseil d'administration doit décider du recours aux conférences téléphoniques ou audiovisuelles et de ses modalités, et ce, pour les assemblées générales, les réunions du conseil d'administration et du bureau.

Il est en outre précisé qu'en cas de recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participants ou votant à distance sont réputés présents, ce qui permet d'adapter les conditions de participation nécessitant la présence des membres.

L'article ajoute enfin des garanties pour les membres, qui doivent être avisés par tout moyen des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble de leurs droits. Il est conclu que les décisions respectant ces conditions sont régulièrement prises afin de les sécuriser.

Comptabilité (Article 22)

Il est précisé que la comptabilité de la FDAAPPMA retrace les sommes collectées mais également celles reversées ou acquittées.

Ressources (Article 28)

Il est précisé que les cotisations statutaires fédérales sont payables non plus trimestriellement, mais chaque mois, via cartedepeche.fr.

Adhésion de la Fédération (Article 36)

Cette disposition, relative à l'adhésion à la FNPF, est simplifiée par un renvoi à l'article L. 434-5 du code de l'environnement. Les nouveaux flux financiers, déjà abordés à l'article 7, ne sont plus précisés dans cet article.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité

Distinction sportive:

Jean-Baptiste Morel Secrétaire Adjoint de la FDAAPPMA du 62 sacré Champion de France de la pêche des carnassiers aux leurres et en bateau.

Un petit film retraçant la compétition est présenté avant que le président Sailliot ne remette à JB Morel un magnifique panier garni.

Remerciement à Grégory Crowyn Directeur de la FDAAPPMA62. Ce dernier quittera son poste et la FDAAPPMA 62 prochainement. Le président Sailliot le remercie chaleureusement pour le travail accompli au sein de la structure.

Il se voit remettre la médaille d'or et un petit cadeau

Remise de Médailles :

Médaille de Bronze :

Jean-Marie SMUG, Garde Pêche et Bénévole APN de la Concorde

Médaille d'Argent:

- Joël BAILLY, Membre de l'AAPPMA de Wimereux
- David BOUCHART, Président de l'AAPPMA de Brimeux
- Eric DESERT, Président de l'AAPPMA de Roussent
- Clotaire LAMBERT, Vice-Président de l'AAPPMA de Samer
- Claude LEFEBVRE, Membre de l'AAPPMA de Wimereux

Médaille d'or :

- Dominique BAYARD, GPP de l'AAPPMA de Lillers
- Thierry BEAUSSE, Secrétaire de l'AAPPMA de Samer
- Bernard DUHANEZ, Ex-Président de l'AAPPMA de Saint-Laurent-Blangy
- André DUPONT, Administrateur de l'AAPPMA de Beaurainville
- Guy CREPIN, Membre de l'AAPPMA de Wimereux
- Eric HACHE, Administrateur de l'AAPPMA de Wimereux
- Laurent JOUGLEUX, Administrateur de l'AAPPMA de Samer
- Jean Marie LAMBERT, Administrateur de l'AAPPMA de Samer
- Robert MAGIRAS, Président de l'AAPPMA de Cavron-Saint-Martin
- Jean-Luc POTTIER, Membre de l'AAPPMA d'Audruicq

Avant de clôturer cette 82^{iem} Assemblée Générale, Pascal Sailliot Président de la FDAAPPMA62 passe la Parole à Monsieur Christophe Douchain maire de Samer pour le mot de la fin.

Clôture de l'Assemblée Générale à 12h30

Fait le 23 mars 2024, à Samer.

Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire